

Madame le Maire de la Ville de Barr a prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural sis Route du Hohwald, constituant le bas-côté dudit chemin, parcelle cadastrée provisoirement Section 19 parcelle (A)/o.127 de 1,84 ares et classée en zone UB2 du PLUi du Pays de Barr.

Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de Barr où toutes les observations destinées au commissaire enquêteur devront être adressées.

Cette enquête publique d'une durée de 16 jours aura lieu du mardi 22 avril 2025 à 9h00 au mercredi 7 mai 2025 à 16h00 sur le territoire de la commune de Barr.

Monsieur Christian JAEG a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête préalable à l'aliénation de cette partie du chemin rural peut être consulté par le public durant la durée de l'enquête aux jours et horaires d'ouverture de la mairie de Barr, ainsi que lors des permanences assurées par le commissaire enquêteur et indiquées ci-après.

Le public pourra présenter ses observations sur le projet pendant toute la durée de l'enquête :

- Par correspondance adressée au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Ville de Barr, à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur, 1 Place de l'Hôtel de Ville, 67140 BARR ;
- Sur le registre d'enquête publique disponible à la mairie de Barr aux jours et heures d'ouverture habituels, ainsi que lors des permanences assurées par le commissaire enquêteur ;
- Par mail adressé à la boîte mail « domaines@barr.fr », avec en objet l'indication suivante « Enquête publique : projet de cession partie du chemin rural sis Route du Hohwald » ;
- **Directement auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences qui se tiendront dans la mairie de Barr le mardi 22 avril 2025 de 9h00 à 12h00 et le mercredi 7 mai 2025 de 14h à 16h00.**